



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050089

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 506
N/REF : 1/01/2026 50H22 C:023823 I:02683

**SDC 'Le Charlemagne'
C/O REGIE HORVATH & ASSOCIES
48 COURS SUCHET
69002 LYON**

IMMEUBLE : LE CHARLEMAGNE
35, RUE BICHAT
19, RUE SEGUIN
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 21 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 19 - GAINES VIDE-ORDURE ET CONTAINERS -PREVOIR LES ACCES IMPERAT !!

MOTIF : Intervention semestrielle

Donneur d'ordre : M. A. AGUILAR

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE ORDURES DE 7 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 15 VIDOIRS, 7 CONTAINERS DE 240 LITRES.

NOTRE INTERVENTION LE 31/03/2026

OBSERVATIONS : ZD LCOMPTER Email envoyé le 21/05/26 a 14H24 M. A. AGUILAR

JN LGESTION Email envoyé le 27/03/26 a 15H55 M. A. AGUILAR

VEUILLEZ LAISSER LES CLEFS A L'ACCUEIL DE LA REGIE AFIN QUE NOUS
PUISSIONS LES RECUPERER PUIS EFFECTUER LE NETTOYAGE DE LA GAINES
VIDE ORDURES ET LES POUBELLES SELON NOTRE CONTRAT

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Gaines vide-ordures 7 niveaux - Allée 19	179,24	179,24
4,00	Nettoyage containers 240 litres-Allée 35	19,23	76,92



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050089

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	256,16
T.V.A. a 10,00%	25,61
TOTAL T.T.C.En EURO	281,77

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.